

Bulletin d'histoire politique

La campagne référendaire et le vote ethnique

Michael Crelinsten and Jack Jedwab



Volume 1, Number 2-3, Spring 1993

Le référendum du 26 octobre 1992

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1063167ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1063167ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Association québécoise d'histoire politique

ISSN

1201-0421 (print)

1929-7653 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Crelinsten, M. & Jedwab, J. (1993). La campagne référendaire et le vote ethnique. *Bulletin d'histoire politique*, 1(2-3), 9–11.
<https://doi.org/10.7202/1063167ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, 1993

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

LA CAMPAGNE RÉFÉRENDAIRE ET LE VOTE ETHNIQUE

par Michael Crelinsten et Jack Jedwab
Respectivement président
et directeur des relations
communautaires du Congrès Juif canadien

Selon quelques observateurs, les résultats du référendum du Québec sur les accords de Charlottetown ont reconfirmé la division profonde existant entre anglophones et allophones d'un côté, et un important nombre de francophones de l'autre, quant à l'avenir constitutionnel de la province. Dans l'évaluation initiale du vote total, Radio-Canada et Radio-Québec soutenaient qu'approximativement 30% des membres des communautés culturelles avaient voté en faveur du "Non". Mais alors que les résultats référendaires étaient sujets à une analyse plus profonde, il devenait apparent que les anglophones et les allophones avaient soutenu l'accord dans une proportion tournant autour de 90%. Les quotidiens de langue française du 3 novembre, commentaient le vote des communautés culturelles. Par exemple, le Journal de Montréal titrait en caractère gras: "Québec francophone: Non à 70%; anglophones et ethnies: Oui à 90%".

Dans une large mesure, le choix fait par les communautés culturelles du Québec reflétait leur désapprobation quant à l'option souverainiste qui, pensaient-ils, eut bénéficié d'un rejet de l'Entente de Charlottetown. Pour de nombreux anglophones et membres des communautés ethniques du Québec (ainsi que pour de nombreux Canadiens), une acceptation de l'accord reflétait un désir de faire des compromis dans l'intérêt d'un Canada uni, quant à l'inclusion du Québec dans la Constitution.

Quelques observateurs ont spéculé sur les conséquences du vote quant aux relations entre les minorités du Québec et la majorité francophone, et en particulier sur ce que les résultats du référendum de Charlottetown pourraient vouloir dire dans l'éventualité d'un référendum québécois sur la souveraineté. Il est évident que l'opinion à l'effet que le débat constitutionnel dans la province constitue un conflit existentiel confiné aux fédéralistes francophones canadiens et aux souverainistes, est remis en question dû à l'importance grandissante des communautés culturelles. La lutte pour garder le Québec au sein du Canada doit être vue comme

étant un débat entre Québécois de toutes origines et les minorités doivent continuer à articuler cette position. Les résultats de Charlottetown leur ont peut-être donné un outil pour établir ce fait, à travers la démonstration que le vote des minorités peut avoir un impact important sur l'avenir du Québec.

Quelques souverainistes étaient sous l'impression que depuis le référendum de 1980 sur la question constitutionnelle, les opinions des communautés culturelles avaient évolué vers une position moins fédéraliste. Ils furent par conséquent étonnés par le vote des minorités. Quelques-uns d'entre eux ont de la difficulté à comprendre pourquoi les communautés ethniques sont si farouchement opposées à l'indépendance du Québec. Mais les résultats n'auraient pas dû surprendre. En juin 1992, un sondage CROP-La Presse révélait les opinions de huit communautés ethniques concernant la souveraineté ainsi que leurs opinions sur la majorité "francophone et anglophone". Le sondage concluait qu'en général seulement 5% des 1 660 individus interrogés avaient exprimé ouvertement leur soutien à la souveraineté. Un soutien au fédéralisme fut exprimé par approximativement 70% d'entre eux avec 16% d'indécis et 9% refusant de répondre. Les souverainistes aimeraient penser que ce genre de position est le résultat d'un attachement traditionnel des ethnies à la communauté anglophone. Dans la poursuite de cette forme de raisonnement, une suggestion existe à l'effet que les nouveaux immigrants (plus particulièrement ceux qui sont arrivés après l'adoption de la loi 101), perçoivent la question constitutionnelle de façon différente que les communautés établies depuis longtemps lesquelles ont supposément moins de proximité avec la majorité francophone. Gérald Leblanc de *La Presse*, dans son analyse du vote des communautés ethniques à l'occasion de la campagne référendaire, écrivait: "il est en train de s'établir une nette distinction entre les anciens immigrants (Juifs, Chinois, Italiens, Grecs...), massivement acquis aux Libéraux et au fédéralisme, et les nouveaux (Haïtiens, Latinos, Vietnamiens, Maghrébins...) divisés comme le sont eux-mêmes les Franco-Québécois" (10 octobre 1992).

Bien qu'aucune communauté ne soit monolithique, l'analyse de Leblanc exagère la différence d'opinion entre les communautés ethniques "anciennement installées" et celles "nouvellement arrivées", concernant la question

constitutionnelle. Les sondages CROP-La Presse ainsi que les résultats finaux du référendum mettent fortement en doute son interprétation. En partant, le sondage CROP-La Presse établit que les communautés récemment établies, se déclarent favorables à la souveraineté dans une proportion tournant aux alentours de 15%. Ce qui distingue la perspective de ces trois communautés de celle d'autres "nouvelles communautés", est le nombre d'indécis et ceux qui ont refusé de répondre. Ce nombre assez important d'électeurs ne se prononçant pas, n'est pas en soi inhabituel, étant donné le fait que les nouveaux arrivants sont traditionnellement plus prudents lorsqu'il s'agit de s'impliquer politiquement, plus particulièrement quant à ce genre de question hautement émotionnelle.

Dans la poursuite de sa campagne, le leadership souverainiste du camp du "Non", établissait un comité des représentants des communautés culturelles, largement formé de membres de quelques-unes des nouvelles communautés qui étaient favorables à l'option souverainiste. Cette campagne semblait avoir abandonné l'espoir d'attirer les communautés juive, grecque et italienne vers le camp du "Non". Les souverainistes avaient peut-être espéré que quelques-uns des membres de ces communautés eurent été persuadés par les "fédéralistes pour le Non". De façon générale, ceci ne fut pas le cas. Fait particulièrement troublant, les communautés culturelles pour le "Non", conjointement avec quelques membres du leadership francophone souverainiste, suggéraient l'existence d'un lien entre une intégration réussie à la société québécoise, et un soutien à la souveraineté. Très tôt dans la campagne, le Vice-président du Parti Québécois, Bernard Landry, donnait le ton à ce genre d'approche en déclarant: "(...) je ne veux pas dire que globalement les néo-Québécois n'ont pas compris notre position, je veux dire que massivement comme d'habitude, ils vont aller appuyer la position la moins québécoise (...)". À l'occasion d'un brunch qui se tenait une semaine avant le vote référendaire (le 19 octobre 1992), un des principaux porte-parole des communautés culturelles pour le "Non" et Président du Conseil chilien du Québec, Monsieur Osvaldo Nunez, déclarait: "Les grands blocs d'immigrants, notamment les Grecs, les Italiens et les Juifs, qui ont moins de racines communes avec les Québécois que les Latins d'Amérique, favoriseront le Oui" (*La Presse*, le 19 octobre 1992). La suggestion selon laquelle certaines opinions politiques constitueraient un véhicule

pour l'intégration et une base de légitimisation, reste hautement problématique et ne rend certainement pas service à tous les Québécois, quelles que soient leurs origines.

La littérature distribuée au nom des communautés culturelles pour le "Non" était pleine de rhétorique souverainiste et relativement vide de contenu analytique quant à l'Accord lui-même. Par exemple, la déclaration suivante émanait du pamphlet distribué par les communautés culturelles pour le "Non": "Je dis non parce que, mieux que quiconque, je connais les défis d'un peuple qui se tient debout et que j'ai décidé, moi aussi, de me tenir debout". Un texte annoté de l'entente de Charlottetown distribué à plus de deux millions de foyers et commentant la reconnaissance du droit à l'autonomie pour les autochtones, indiquait: "(...) et on a refusé de reconnaître le Québec comme peuple!" Le jour avant le référendum, à l'occasion d'une visite auprès de la communauté arménienne, le Chef du Parti Québécois, Jacques Parizeau, déclarait que bien que les Arméniens se soient fait reconnaître un droit à titre de peuple auprès des instances internationales, une reconnaissance similaire a été refusée aux Québécois. La description des Québécois comme étant un peuple reste au mieux ambiguë et qui plus est, implicitement limitative dans sa formulation.

Ces caractérisations semblent difficiles à concilier avec les affirmations répétées de la part des dirigeants du PQ quant à la question à savoir qui est Québécois ainsi que relativement à l'énoncé politique du PQ en 1984, intitulé: "Autant de façons d'être Québécois".

Il est clair que le leadership souverainiste aimerait attirer à sa cause, des membres des communautés culturelles. Cependant, les motivations d'un certain nombre de dirigeants en ce qui a trait au rapprochement avec les communautés culturelles, semblent avoir été perçues comme de l'opportunisme politique visant strictement à leur vendre la souveraineté. Si cette forme de "rapprochements" doit demeurer le principal objectif des souverainistes, elle est certainement vouée à l'échec et plus grave encore, elle peut entraîner une détérioration des relations de confiance et de bonne foi.

Certains suggèrent à la lumière du rejet de Charlottetown, que les communautés culturelles constituent de plus en plus, un obstacle à la souveraineté du Québec. Le chroniqueur du

dimanche au quotidien *The Gazette*, Ed Bantey, suggérait que certains pourparlers ont déjà débuté quant à une éventuelle action, visant à faire des représentations en faveur d'une immigration réduite à la lumière de cette situation. Aucune mesure ne pourrait mieux renforcer les réserves des communautés culturelles à l'égard de la souveraineté que ce genre d'action.

Alors qu'il tentait de nous livrer une perspective émanant des souverainistes québécois, Bantey écrivait que le vote anglophone et allophone en faveur du "Oui" constituait une "gifle" à la majorité francophone qui "(...) au mieux, invite à l'indifférence quant aux futures demandes de libéralisation des lois linguistiques et au pire, à de sérieuses répercussions aux conséquences destructrices pour tous les Québécois" (*notre traduction*). Cette fâcheuse déclaration implique une dangereuse double mesure. Ceux des Québécois francophones ayant voté pour les ententes de Charlottetown, ne sont ni accusés d'être très peu intégrés aux tendances majoritaires du Québec, ni menacés d'indifférence quant aux questions qui les préoccupent.

Le temps est venu de voir le débat constitutionnel impliquer tous les Québécois et non se confiner exclusivement à la majorité francophone. Les résultats du référendum ont démontré qu'un vote des minorités peut avoir un impact important sur l'avenir du Québec.

Les minorités du Québec devront continuer à exprimer leur position de façon raisonnable, tout en demeurant sensibles à certaines des préoccupations de la population francophone. Ils devraient insister sur la comptabilité entre le fait d'être Québécois et Canadiens, quelles que soient les préférences politiques particulières. Certes, quelques personnes au sein du mouvement souverainiste peuvent choisir d'exploiter les tensions interculturelles lorsqu'elles font appel à la majorité, plutôt que d'entendre les inquiétudes des communautés culturelles et d'exercer un rôle dirigeant dans la validation de leur place au Québec à titre de Québécois à part entière. Pour le bien de tous les Québécois, espérons qu'elles opteront pour cette dernière proposition.

DE LA PAUVRETÉ DE LA PENSÉE...

Michel Sarra-Bournet
Université d'Ottawa

«Et c'est ainsi que, de mythe en mensonge, les prétendues élites québécoises falsifient l'histoire pour prouver que nos échecs politiques sont la faute des autres» - Trudeau

Dans la foulée d'un politologue sympathisant qui avait «dé»construit le discours nationaliste¹, Pierre-Elliott Trudeau s'affaire à recomposer la réalité pour qu'elle corresponde à ses présupposés idéologiques. Comme quoi tout discours est une construction sociale. Dans le combat politique qui l'oppose à la fois aux nationalistes, aux indépendantistes, aux élites et aux partis politiques du Québec, l'interprétation de l'histoire est un enjeu primordial.

Une des ses plus récentes créations, intitulée «De la pauvreté de la pensée nationaliste au Québec»² s'inscrit justement dans ce genre. Publié en pleine campagne référendaire, juste à temps pour préparer les esprits à son discours de la "Maison du Egg Roll", lieu de rencontre des «citélibristes» contemporains, le réquisitoire en question poursuivait deux objectifs:

- discréditer les revendications québécoises telles qu'exprimées par Robert Bourassa et partiellement reflétées par la proposition de Charlottetown, et
- se dissocier des indépendantistes pour qui la proposition constitutionnelle était également inacceptable.

Outre l'allusion à de vieux débats, sur la promesse qu'il aurait faite (ou pas) aux Québécois en 1980, ou sur l'appui accordé (ou pas) par ces derniers au rapatriement et à la Charte de 1981, l'argumentation de Trudeau se divise en quatre parties. Il dénonce tour à tour l'appétit des gouvernements du Québec, la clause de société distincte, les droits collectifs comme fondements des gouvernements, et l'évolution de la position constitutionnelle du Québec. L'article est parsemé de phrases-choc qui illustrent le

1. Voir Max Nemni, «Le désaccord du Lac Meech et la construction de l'imaginaire sociale des Québécois», in Louis Balthazar, Guy Laforest, Vincent Lemieux, *Le Québec et la restructuration du Canada*, Sillery, Qc, Septentrion, 1992, p. 165-197.

2. Voir les éditions du 28 septembre du *Maclean's*, et du 1^{er} octobre de *L'Actualité*.